

## Communiqué de presse

---

Zurich, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

# La Confédération doit indemniser le recul des chiffres d'affaires

Le certificat COVID n'est pas encore étendu à l'hôtellerie-restauration. Le Conseil fédéral veut attendre et n'introduire le certificat obligatoire qu'en cas de surcharge du système de santé. GastroSuisse est pour l'instant satisfaite et continue de rejeter le certificat obligatoire pour les restaurants et les cafés. Des alternatives devraient être examinées avant que la Confédération et les cantons ne prennent des mesures aussi drastiques.

«Pour l'instant, nous sommes satisfaits», déclare Casimir Platzer, président de GastroSuisse. Aujourd'hui, le Conseil fédéral a pour l'instant renoncé à étendre le certificat à la restauration. Le Conseil fédéral veut continuer à attendre et voir si, et dans quelle mesure, la situation dans le domaine de la santé s'aggrave. «La grande majorité de nos membres se sont prononcés **contre l'extension du certificat COVID** à l'hôtellerie-restauration», déclare C. Platzer, et il précise que les associations cantonales sont également contre. La fédération de branche reste convaincue qu'**aller au restaurant est un acte quotidien** pour de très nombreuses personnes et que cela doit rester possible. GastroSuisse continue donc de rejeter une extension du certificat.

L'extension du certificat aurait également de graves conséquences financières pour l'hôtellerie-restauration. «De nombreux établissements subiraient des **pertes supplémentaires massives en termes de chiffre d'affaires**», déclare C. Platzer. En France, par exemple, le chiffre d'affaires a chuté jusqu'à 40% dans de nombreux établissements depuis que le certificat est devenu obligatoire. «La même chose se produira en Suisse», estime-t-il.

GastroSuisse craint également que les restaurateurs ne soient obligés de contrôler leurs clients et ne doivent payer une amende, comme l'a laissé entrevoir le Conseil fédéral. «**Cela nous oblige, nous et nos collaborateurs, à jouer un rôle qui n'est pas le nôtre**», déclare C. Platzer, et il ajoute: «Un contrôleur n'est pas non plus sanctionné si un voyageur n'a pas de billet valable!» Ici, la responsabilité est purement et simplement déléguée. A cela s'ajoute le fait que, vraisemblablement, de nombreux habitués voudront entrer même sans certificat. «Comment nos membres doivent-ils se comporter dans ce cas?» demande C. Platzer, qui craint que cela n'entraîne de nombreux conflits.

Le Conseil fédéral n'a pas encore de réponse à de nombreuses questions. Si le certificat COVID est étendu à la restauration, GastroSuisse se montrera solidaire, d'autant plus que la fédération a également recommandé la vaccination à ses membres. Toutefois, GastroSuisse a dès lors des **exigences** claires:

- Ce sont les autorités qui doivent effectuer le contrôle. Sinon, les entreprises seront contraintes de jouer un rôle qu'elles ne peuvent pas remplir.
- Les restaurateurs ne doivent pas se voir infliger d'amende si les clients ne disposent pas du certificat.
- Le recul du chiffre d'affaires doit être indemnisé - par exemple, un recul du chiffre d'affaires de 30% par rapport à la même période de 2018/2019.
- Les mesures de protection et les restrictions de capacité d'accueil doivent être levées.
- La collecte des coordonnées des clients doit être supprimée.

---

**Contact:** Casimir Platzer, président de GastroSuisse  
Téléphone 044 377 53 53, [communication@gastrosuisse.ch](mailto:communication@gastrosuisse.ch)

GastroSuisse est la fédération de l'hôtellerie et de la restauration en Suisse. L'organisation fondée en 1891 défend les intérêts de la branche. GastroSuisse, avec près de 20 000 entreprises membres (dont environ 2500 hôtels) organisées en 26 associations cantonales et quatre groupements sectoriels, est la plus grande organisation patronale de la branche de l'hôtellerie-restauration.